



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 11 février 2019

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 5 février 2019

Secrétaire de séance :

Mme Nicole Duclos (Bouzon Gellenave)

Date d'affichage : 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

44

Nombre de conseillers présents :

32

Nombre de pouvoirs :

5

Nombre de votants :

37

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Capmartin, Fitan, Terrain, Boué, Lajus, Bastrot, Michel, Coomans, Clot, Ducasse, Boueilh, Perissé, Bocq, De Olivera, Menvielle, Deluc, Thomas.

Absents excusés : Mesdames Flogny, Biau, Casabonne-Pujolle, Cauzette, Messieurs, Lagarde Castets, Broqua, Darroux, Dufau, Darrieux, Granier, Daste, Renaudin,

Pouvoirs : de Monsieur Lagarde à Monsieur Baratault, de Madame Flogny à Monsieur Terrain, de Monsieur Daste à monsieur Perisse, de Madame Cauzette à Monsieur Thomas, de Madame Renaudin à Monsieur De Olivera.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2018

- **Finances :**

- Paiement des factures investissement avant le vote du budget
- Attribution de compensation Riscle-Cannet

- Personnel :

Modification du tableau des emplois : modification durée hebdomadaire directeur centre multi accueil et auxiliaire de puériculture – suppression emplois professeur de musique et secrétaire – renouvellement contrat

- Recrutement agents contractuels animation accueil de loisirs
- Convention de participation mutualisée en matière de prévoyance

- Ecole, Enfance, Jeunesse :

- Rythmes scolaires

- Compétence Eau :

- SIEBAG : nomination des délégués pour la commune de Riscle suite à la fusion

- Divers :

- SM3V : avis sur l'adhésion de communautés de communes et de communes au SM3V
- Co-voiturage : présentation du dispositif avec REZO POUCE
- Plan de Prévention des risques Inondation (PPRI) avis sur l'ensemble des documents
- Gers Numérique :

- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Nicole Duclos est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est adopté à l'unanimité.

Finances

- Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget 2019

Monsieur le Président rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le projet de budget 2019 n'a pas été adopté avant le 31 décembre 2018

Il est donc souhaitable, afin de ne pas retarder le paiement de certaines factures, que les sommes soient inscrites au chapitre 20 et 21 et 23.

- Occitane de publicité 1731.00 €
- Le petit journal : 699.00 €
- Menuiseries Bousses 2888.00 €

Monsieur le Président propose donc d'inscrire les crédits suivants au budget 2019 en section d'investissement :

Après en avoir délibéré les membres du conseil votent l'inscription des sommes en investissement.

-Attribution de compensation Riscle-Cannet :

Les communes de Riscle et de Cannet ont fusionné au 1 janvier 2019 afin de créer une commune nouvelle.

Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se prononcer sur la nouvelle attribution de compensation.

Avant le 31 décembre 2018 :

L'attribution de compensation de Riscle est positive et s'élève à 132 892.18 euros.

L'attribution de compensation de Cannet est négative et s'élève à 11 180.18 euros.

A partir du 1^{er} janvier 2019 :

Suite à la fusion des deux communes, la règle est le cumul des deux attributions qui aboutit à obtenir une attribution de compensation positive de 121 712.00 euros.

Cette décision de la CLECT sera actée dans une délibération prise lors du prochain conseil communautaire.

-Cautionnement de l'emprunt du Toit Familial de Gascogne.

M. Le Président explique à l'assemblée que le Toit Familial de Gascogne a demandé à la CCAA de cautionner un prêt de 700.000 € à hauteur de 50 % sur une durée de 20 ans afin de permettre la réhabilitation de l'ancien EHPAD.

Les membres du conseil communautaire estiment ce pourcentage trop élevé ; d'autant plus que le loyer sollicité par le Toit Familial est de 4 690 euros par mois soit 56 280 euros par an. Il est donc demandé de renégocier, à la fois le loyer et le pourcentage du cautionnement.

-Modification du tableau des emplois : modification durée hebdomadaire directeur centre multi accueil et auxiliaire de puériculture – suppression emplois professeur de musique et secrétaire

Le président informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un emploi de directeur multi accueil de 11,25 heures à 23,13 heures et d'auxiliaire de puériculture de 30 heures à 33 heures suite à l'ouverture d'une journée supplémentaire.

De plus, il indique qu'il s'avère nécessaire de supprimer :

- un emploi de professeur de musique (8 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique) devenu vacant suite à la mutation de l'agent ainsi que les fonctions s'y rattachant : coordonnateur, gestion de l'école de musique et enseignement artistique cuivre et solfège,
- un emploi de secrétaire (2 heures hebdomadaires, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux) devenu vacant suite à la mise à la retraite pour invalidité ainsi que les fonctions s'y rattachant : travaux de secrétariat.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2019 pour intégrer les modifications et suppressions demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 5 novembre 2018,

Vu l'avis émis par le Comité Technique placé auprès de la Communauté de Communes Armagnac Adour le 25 janvier 2019,

DECIDENT :

- de fixer les effectifs du personnel comme suit à compter du 1^{er} mars 2019 :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux
Assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires.	Adjoints Administratifs Territoriaux

Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie+ gestion des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, assurer la surveillance et l'exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Technicien Territorial
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service : conception de plans, conception de documents techniques (gestion autorisations de voirie...), gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjoints techniques Territoriaux
Agent technique	1	16,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, être en appui à l'agent technique polyvalent pour des tâches dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Agents de maîtrise Territoriaux
Coordonnateur Enfance Jeunesse	1	35,00 H	Coordination de l'ensemble des services de la petite enfance, enfance et jeunesse.	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE multi sites et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux

Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,95 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, entretien des locaux, distribution des repas	Adjoints d'animation Territoriaux
Animateur	1	11,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire	Adjoints d'animation Territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Directeur du centre multi accueil	1	23,13 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Responsable RAM	1	17,00 H	Organisation du relais assistantes maternelles et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux

Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	29,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Educateur sportif	1	8,25 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles

Agent des écoles	1	19,00H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire, accompagnement des enfants.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent de restauration	1	35,00 H	Préparation des repas, élaboration des menus, service, entretien des locaux à la cantine du collège.	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	18,82 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	31,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	6,64 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	12,55 H	Aide à la préparation des repas au collège, livraison et aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	13,92 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	32,50 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	19,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne,	Adjointes techniques Territoriaux

			animation périscolaire	riaux
Agent des écoles	1	12,00 H	Entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	11,41 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	17,86 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,26 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,00 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territ
				Rivaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,50 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	10,00 H	Direction, enseignement artistique, flûte et formation musicale.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,25 H	Enseignement artistique, guitare.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux

				d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,50 H	Enseignement artistique, formation musicale	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres prévus à cet effet.

• Par ailleurs, M. le Président précise que le service voirie pourrait être renforcé par un emploi complémentaire d'agent pour 8 H00 semaine. Il fait état de la proposition de la commune de Termes d'Armagnac qui peut allouer ces 8 H00.

Il est décidé que cet emploi serait créer lors du prochain conseil communautaire.

-Recrutement agents contractuels – Animation Accueils de Loisirs : Article 3 notamment le 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement d'activité saisonnier dû à un nombre plus important d'enfants dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer l'animation. Il précise que la durée des contrats ne pourra pas excéder 6 mois (renouvellement inclus) pendant une période de 12 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels
- d'autoriser le président à recruter, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier, des agents contractuels dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	REMUNERATION
Animation Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	1 ^{er} échelon

-Convention de participation mutualisée en matière de prévoyance

M. le Président fait part à l'assemblée du projet de convention de participation mutualisée en matière de prévoyance validé par le conseil d'administration du CDG32.

Le recours à ce type de convention pour l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au CDG32 permettra de réduire de manière sensible le taux de cotisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des assurances,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et, notamment son article 25 alinéa 6,
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la directive 2004/18/CE du parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG en date du 15 mai 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance,
Vu l'exposé du président,
Vu les documents transmis par le CDG32,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- de prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ecole, enfance, jeunesse

-Rythmes scolaires.

M. le Président explique qu'une circulaire du DASEN demande que l'organisation de la semaine scolaire soit rediscutée au sein des conseils d'écoles et du conseil communautaire, conformément à la réglementation qui stipule que cette organisation est valable au maximum trois ans.

Ainsi, il est rappelé que le 1^{er} septembre 2013, le passage à 4.5 jours a été acté, le 1^{er} septembre 2016, un cadre national unique est appliqué en France et le 1^{er} septembre 2019, conformément au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, le choix a été de rester dans le cadre national (4.5 jours) et non pas 4 jours tel que le cadre dérogatoire le permettait.

Compétence eau

-Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au SIEBAG suite à la création d'une commune nouvelle.

La communauté de communes a pris la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2018. Par délibération en date du 16 février 2018, elle a décidé de confier la gestion de l'eau de la commune de Cannet au SIEBAG.

Depuis les communes de Cannet et de Riscle ont créées une commune nouvelle « Riscle ».

Aussi, quatre nouveaux délégués, deux titulaires et deux suppléants, doivent être désignés.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident de désigner Messieurs Castets et Bastrot en tant que délégués titulaires et Messieurs Berguerie et Terrain en tant que délégués suppléants.

Divers

-Syndicat mixte des 3 vallées : avis sur l'adhésion de communes et communautés de communes.

Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil de la Délibération du Comité du Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V), réuni le 21 décembre 2018. Cette Assemblée a décidé, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable aux demandes d'adhésion au SM3V :

- De la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise afin de lui confier sa compétence en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière Gers (carte GEMA).
- Des communes de BIVES, ESTRAMIAC, CASTERA-LECTOUROIS, LAMOTHE-GOAS, SAINTE-GEMME, TERRAUBE, THOUX, MIRAMONT-LATOIR, afin de lui confier leur compétence dans le domaine de la création et la gestion d'une fourrière

Le Président précise, qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Comité du SM3V doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des membres du Syndicat. Ceux-ci doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de leur saisine par le Président du Syndicat. A défaut de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, au regard de la délibération du Comité du SM3V en date du 21 décembre 2018, de

*l'adhésion de la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise au Syndicat Mixte des 3 Vallées, et exclusivement à la carte de compétence optionnelle gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière Gers,

*adhésion des Communes de BIVES, ESTRAMIAC, CASTERA-LECTOUROIS, LAMOTHE-GOAS, SAINTE-GEMME, TERRAUBE, THOUX, MIRAMONT-LATOIR au Syndicat Mixte des 3 Vallées et exclusivement à la carte de compétence optionnelle de création et gestion d'une fourrière et refuge pour chiens et chats.

-Co-voiturage : présentation du dispositif avec REZO POUCE.

M. le Président présente le dispositif REZO POUCE qui consiste à faciliter la mobilité, créé du partage et du lien social. Il s'agit de réhabiliter l'autostop avec un arrêt sur le pouce mais en y incluant les méthodes informatiques actuelles.

Il s'agit de favoriser le covoiturage domicile-travail ainsi que le covoiturage solidaire intergénérationnel.

REZO POUCE est une société coopérative d'intérêt collectif qui propose la mise à disposition d'outils pour une mise en œuvre rapide.

Le tarif d'adhésion est de 2500 euros HT pour une année + 2500 euros HT pour la mise en place la 1^{er} année.

-Avis relatif aux projets PPRI.

Les communes constituant les bassins versants de l'Adour, de l'Arros, du Lees et du Boues vont prochainement faire l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la mise en place des plans de prévention des risques inondation.

En application des articles R562-2 et R562-7 du code de l'environnement relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, il convient de procéder à la consultation de certains organismes dont les intercommunalités, compétents en matière de planification urbaine.

Ainsi, lors du comité de pilotage du 18 décembre 2018 ont été présentés l'ensemble des projets de PPRI pour lesquels il est demandé aujourd'hui d'émettre un avis.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, d'approuver les projets de PPRI sous réserve de la prise en compte des remarques émises par les communes de Cahuzac, Riscle et Tarsac lors de leur conseil municipal respectif.

-Gers Numérique.

M. le Président informe qu'une demande de révision du périmètre communal a été faite au Syndicat GERS NUMERIQUE pour la prise en compte de la commune nouvelle de Riscle (périmètre étendue à la commune de Cannet).

GERS NUMERIQUE refuse d'intégrer ce changement dans le plan de développement de la fibre à Riscle.

Les élus demandent de faire appel de cette décision. M. Petit relance le dossier auprès du SDAN.

La séance est levée à 22H30.